

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance ordinaire du Conseil local pour la municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 9 juillet 2012, à 20 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté Sébastien Dubé
Et mesdames les conseillères	Kathie Deschamps Pâquerette Thériault
Et le maire	Jean-Pierre Gratton

Était absente :

Madame la conseillère	Manon Dupont
-----------------------	--------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

12.07.208

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts des deux points suivants en Affaires nouvelles : gros rebuts et achat de ventilateurs.

12.07.209

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2012

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

12.07.210

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juin s'élevant à 77 213,39 \$ et des comptes courants s'élevant à 73 200,85 \$ pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 150 414,24 \$.

12.07.211

AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2012

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de juin 2012.

ADM-12-06-003

V-12-06-003

L-12-06-003

12.07.212

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de juillet 2012.

ADM-12-07-001

V-12-07-001

L-12-07-001

12.07.213

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2012.

ADMINISTRATION

12.07.214

DEMANDE DE SOUTIEN DU CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Épiphanie a fait sa demande annuelle de commandite pour l'impression des programmes d'artisanat et d'activités pour l'année 2012-2013 auprès de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accorder au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie cette commandite sous forme d'impressions gratuites de leur programme d'artisanat et d'activités 2012-2013.

12.07.215

**DEMANDE D'APPUI AU DÉMARRAGE PAR L'ENTREPRISE
LES CONTENANTS ET PALETTES BSL INC**

ATTENDU QUE l'entreprise Les Contenants et palettes BSL inc. a fait une demande à la municipalité pour un soutien au démarrage de ses activités sous forme d'un rabais de taxes municipales ou du droit de mutation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de permettre à l'entreprise Les Contenants et palettes BSL inc. de bénéficier du remboursement du droit de mutation, jusqu'à concurrence de 800 \$, tel que spécifié dans le Programme de revitalisation de la municipalité, et de n'accorder aucun autre congé de taxes.

12.07.216

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ DESCHAMPS OUELLET

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir embauché monsieur André Deschamps Ouellet, le 13 juin 2012, au poste de manœuvre saisonnier, aux conditions prévues dans sa convention d'embauche.

12.07.217

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA
LOCALISATION D'UNE TIGE D'ANCRAGE D'UN POTEAU
D'HYDRO QUÉBEC DANS LA RUE GAGNON**

ATTENDU QU'un résident a fait une demande de raccordement au réseau d'Hydro Québec pour sa nouvelle maison située au 278 de la rue Gagnon ;

ATTENDU QU'Hydro Québec a entrepris les démarches pour brancher la nouvelle maison au moindre coût ;

ATTENDU QUE le trajet choisi par Hydro Québec pour les fils électriques a entraîné des contraintes pour le résident du 283 de la rue Gagnon et que celui-ci a signifié son désaccord relativement à la localisation d'un point d'ancrage du poteau de la Société d'État ;

ATTENDU QUE ce point d'ancrage devrait être localisé dans l'emprise de la rue ;

ATTENDU QUE le résident du 278 de la rue Gagnon ne bénéficiait toujours pas du service d'électricité en date du lundi 9 juillet 2012 alors qu'il a déménagé dans sa nouvelle demeure à la fin du mois de juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner la décision du conseil de ne pas s'opposer à Hydro Québec afin que le résident du 278 de la rue Gagnon puisse bénéficier du service d'électricité dans les meilleurs délais. En outre,

le conseil encourage le résident du 283 de la rue Gagnon à poursuivre ses négociations avec la Société d'État pour en arriver à une alternative acceptable qui ne l'entravera pas dans ses futurs projets.

12.07.218

DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE RUE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs relativement au dossier de la nouvelle rue ;

ATTENDU QUE la rue doit être cédée par le promoteur ;

ATTENDU QUE la municipalité va investir entre 50 000 \$ et 80 000 \$ pour la réalisation de la phase 1 de la nouvelle rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Épiphanie :

- accélère le processus de cession de la rue avec le promoteur ;
- explore les coûts de la réalisation d'un dépliant et d'un panneau publicitaires en collaboration avec le promoteur ;
- prévoit mettre à disposition du projet un montant de 80 000 \$, pris à même le surplus cumulé, tel que prévu au budget 2012 ;
- procède à l'appel d'offres pour l'achat de tous les équipements et les matériaux nécessaires à la réalisation de la rue sur une distance de 110 mètres à partir de la rue Sirois.

12.07.219

PARTICIPATION AU FORUM DE SOLIDARITÉ RURALE LE 18 OCTOBRE 2012 À RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par monsieur Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à s'inscrire et à participer au Forum organisé par Solidarité rurale du Québec, le 18 octobre 2012 à Rivière-du-Loup, au coût de 150 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement.

12.07.220

DEMANDE DE COMMANDITE DE MONSIEUR GUILLAUME GAGNON PLOURDE POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite de monsieur Guillaume Gagnon Plourde pour l'organisation d'une activité bénéfique au profit de l'Association du Cancer de l'Est du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de commandite à monsieur Plourde

mais le conseil tient toutefois à saluer cette initiative et félicite monsieur Plourde pour son implication dans cette noble cause.

12.07.221

PAIEMENT DU SOLDE FINAL DES HONORAIRES DE LA FIRME ACTUEL-CONSEIL POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA NOUVELLE RUE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs relativement au dossier de la nouvelle rue ;

ATTENDU QUE la firme Actuel-Conseil a facturé la dernière tranche de ses honoraires pour la réalisation des plans et devis de la nouvelle rue, soit 3 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder au paiement final des honoraires de la firme Actuel-Conseil pour la réalisation des plans et devis de la nouvelle rue, soit 3 200 \$, plus les taxes applicables.

VOIRIE

12.07.222

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie a fait parvenir une invitation à soumissionner à neuf entreprises relativement à la location de machinerie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie a reçu trois soumissions en conformité avec son invitation à soumissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de fractionner le contrat de location de machinerie de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Prix de la location de la machinerie sans chauffeur

Équipement	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues TYC	Mack 600 1986	350	55
	Kenworth CON 1985	400	55
	Freightliner FM 2 2011	450	55

Rétrocaveuse Aucune soumission	so	so	so
Chargeur (loader) TYC	Komatsu 380-1	220	85
	Hought 80 B	220	85
Bouteur (bulldozer) Aucune soumission	so	so	so
Rouleau compacteur TYC	Bomag BW142 D	56	55
TO	Champion Super	50	45
Fardier Aucune soumission	so	so	so
Camionnette Aucune soumission	so	so	so
Citerne Aucune soumission	so	so	so
Remorque Aucune soumission	so	so	so
Autres équipements Aucune soumission	so	so	so
Pelle mécanique Aucune soumission	so	so	so

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. ; TO = Tourbière Ouellet et fils inc. et HG = Hugues Guérette)

Prix de location de l'équipement sans chauffeur mais sur une base autre qu'un taux horaire

Équipement	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux _____ (\$)
Rouleau compacteur (1 rouleau) TYC	Bomag BW142 D	56	220 \$ par jour

Rouleau compacteur (2 rouleaux) HG	Caterpillar CB 224 E	50	175 \$ par jour ou 800 \$ par semaine
Plaque vibrante TO	Honda	14	55 \$ par jour ou 35 \$ par demi-journée
Pompe à eau 2'' avec tuyau TO		14	55 \$ par jour ou 35 \$ par demi-journée

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. et TO = Tourbière Ouellet et fils inc. et HG = Hugues Guérette)

Prix de la location de la machinerie avec chauffeur

Équipement	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues HG	Freightliner FM 2 Sterling STE	410 410	70 70
Rétrocaveuse TYC	Massey Ferguson MF 80	135	85
Chargeur (loader) HG	Komatsu WA 450 John Deere 644 H Caterpillar 966 F	280 195 300	100 100 100
Buteur (bulldozer) HG	Komatsu D41P-6	140	100
Rouleau compacteur TYC TO	Bomag BW142 D Champion Super	56 50	75 65
Fardier TYC	Manac 52 * 24	2 essieux 50 tonnes	105
Camionnette Aucune soumission	so	so	so
Citerne Aucune soumission	so	so	so
Remorque TYC	Front river	3 essieux	105
Autres équipements : Camionnette avec remorque TYC	GMC 2000	285	75

Prix de la location d'une pelle mécanique avec chauffeur

Pelle mécanique	Marque et modèle	Puissance (HP)	Poids (tonne)	Godet à tranchées (verge ³)	Godet à fossés (verge ³)	Prix (\$)
Caterpillar avec limiteur de portée TYC	320 BL	143	45 700 livres	1,56	2,35	104
Kubota sans limiteur de portée TYC	KX 121-3	42	10 000 livres	0,15	0,22	75
Pelle mécanique avec marteau hydraulique HG	Caterpillar 320 CL	138 HP 2127 livres par pied (marteau hydraulique)	20 000	1,83	1,75	185

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. et TO = Tourbière Ouellet et fils inc. et HG = Hugues Guérette)

12.07.223

DÉPLACEMENT DU PANNEAU DE SIGNALISATION DE 50 KM/H À L'ENTRÉE NORD DU VILLAGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant le panneau de signalisation de 50 km/h à l'entrée nord du village à l'effet que celui-ci est localisé trop loin à l'intérieur du village ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il s'agit effectivement d'un enjeu de sécurité pour les habitants du village ;

ATTENDU QUE c'est le ministère des Transports du Québec qui gère la route 291 et sa signalisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir fait la demande de déplacement du panneau de signalisation de 50 km/h auprès du ministère des Transports du Québec afin que ledit panneau soit localisé en amont des premières maisons du village.

12.07.224

**MISE EN PLACE DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION
ARRÊT-STOP PRÈS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

12.07.225

**LOCATION D'UN TRACTEUR AVEC CITERNE POUR
L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRES**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à deux entreprises de soumettre un prix pour la location d'un tracteur avec une citerne d'eau pour augmenter l'efficacité de l'abat-poussières lors de son application sur les chemins ;

ATTENDU les prix et les équipements des deux entreprises :

- Ferme Harmieux : 160 \$/heure plus un montant de 100 \$ pour la préparation de la citerne qui a une capacité de 6 000 gallons ;
- Monsieur Denis Caron : 50 \$/heure plus 75 litres de diesel. La citerne a une capacité de 2 000 gallons et inclut la location d'une pompe.

ATTENDU QUE le temps de remplissage de la citerne de monsieur Denis Caron ne dure que 15 minutes et qu'il est possible de la remplir facilement un peu partout sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir accordé le contrat ponctuel de location d'un tracteur avec citerne au plus bas soumissionnaire, soit monsieur Denis Caron, au coût de 50 \$/heure, plus 75 litres de diesel.

12.07.226

**ACHAT D'UN MOTEUR POUR LA CINQUIÈME PORTE DE
GARAGE**

ATTENDU QUE la cinquième et dernière porte de garage du garage municipal doit être ouverte manuellement ;

ATTENDU QUE toutes les autres portes de garage ont un mécanisme d'ouverture automatique ;

ATTENDU QUE l'achat d'un moteur pour la cinquième porte de garage a été prévu au budget 2012 ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission aux entreprises Porte Royale et Multi-technique ;

ATTENDU l'unique soumission reçue de la compagnie Porte Royale, au coût de 826 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du moteur de la porte de garage et de ses composantes au coût de 826 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Porte royale de Rivière-du-Loup.

12.07.227

BRIS DE LA RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE le cylindre du bras articulé gauche de la rétrocaveuse est défectueux ;

ATTENDU QUE l'achat d'un cylindre neuf coûte environ 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir fait réparer le cylindre gauche de la rétrocaveuse auprès du fournisseur Atelier Laurier Plourde, au coût de 755 \$, plus les taxes applicables.

INCENDIE

12.07.228

RAPPORT INCENDIE

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de juin 2012.

12.07.229

**COÛT DE LA FORMATION DES TROIS NOUVEAUX POMPIERS –
POMPIER 1**

ATTENDU QUE trois nouveaux pompiers sont présentement en formation depuis le début de l'année 2012 en vue d'obtenir le cours Pompier 1 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer une relève en ce qui a trait aux pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE le coût de la formation 2012 n'avait pas été inclus dans la quote-part de la MRC de Rivière-du-Loup et que celle-ci facture désormais au fur et à mesure ;

ATTENDU QUE le coût total du Programme Pompier 1 est de 2 496,22 \$ par individu, plus un frais administratif de 374,43 \$ (5 % du coût total de la formation) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien

Dubé et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du cours Pompier 1 pour les trois nouveaux pompiers en formation, soit 7 863,09 \$ (incluant les frais administratifs) à la MRC de Rivière-du-Loup.

LOISIRS

12.07.230

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Diane Bossé, agente en loisirs/famille, à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2012-2013 pour le projet de frais de déplacement des monitrices.

12.07.231

JARDIN COLLECTIF – FACTURES

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité que la municipalité assume à l'avance certaines factures du jardin collectif à la condition qu'elles soient entièrement remboursées par la Corporation de développement, exception faite de la contribution prévue de la municipalité au projet.

12.07.232

ACHAT D'UN MICRO ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES POUR LE CENTRE DES LOSIRS SIMONE-SIMARD

ATTENDU QUE parfois, lors des séances du conseil, le public présent dans la salle a de la difficulté à entendre les élus municipaux lorsqu'ils prennent la parole ;

ATTENDU QUE lors de l'achat du nouveau système de son, il n'avait pas été prévu l'acquisition de supports pour utiliser les haut-parleurs à l'extérieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir acheté un micro et des supports (pieds) pour les haut-parleurs, auprès du fournisseur Sonothèque de Rivière-du-Loup, au coût de 247,75 \$, plus les taxes applicables.

URBANISME

12.07.233

ABOLITION ET FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RANG 2 EST

ATTENDU QUE monsieur Laurier Malenfant a démontré son intérêt à acquérir une partie excédentaire du chemin qui est située face à sa résidence au 526, rang 2 Est ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté une résolution le 6 février 2012 qui indiquait que la municipalité acceptait de céder cette partie de l'ancien chemin rang 2 Est à condition qu'une description technique effectuée par un arpenteur-géomètre, décrivant la parcelle à remettre, soit effectuée ;

ATTENDU QUE ce document a été fourni et que la municipalité est alors en mesure de procéder à la fermeture et à l'abolition de cette partie de chemin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à la fermeture et à l'abolition d'une partie désaffectée du chemin rang 2 Est, telle que décrite dans la description technique et sur le plan produit par monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2106.

AFFAIRES NOUVELLES

12.07.234

GROS REBUTS

Ce point sera analysé lors de la prochaine séance de travail.

12.07.235

ACHAT DE VENTILATEURS

ATTENDU QUE pendant la période estivale, la température est très élevée dans les bureaux municipaux ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun système de climatisation dans les bureaux municipaux et que celui-ci coûterait entre 3 000 \$ et 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 6 ventilateurs au coût unitaire de 39,99 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Rivière-du-Loup Caligraphe.

12.07.236

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

12.07.237

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Pâquerette Thériault et accepté à l'unanimité à 21 h 03.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nicolas Dionne, directeur
général et secrétaire-trésorier